

DATE DE CONVOCATION : 17 novembre 2025  
DATE D’AFFICHAGE : 17 novembre 2025  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 15  
NOMBRE DE VOTANTS : 20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025 à 19h00**

**PRÉSIDENT DE SÉANCE** : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

**PRÉSENTS** : M. AVART, M. DUCROcq, M. DAMBRICOURT, M. VANPOPERINGHE, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SCOTTE, M. DACQUIN, Mme DELHAYE, M. PENEZ, M. BLIN, M. MARIE, Mme CADET, Mme VOET.

**ABSENTS** : Mme ROUSSELLE (procuration à M. DAMBRICOURT), Mme SOLTYSIAK (procuration à M. VANPOPERINGHE), M. BUCKMAN (procuration à M. AVART), Mme WUYTS, Mme BINET (procuration à M. DUCROcq), M. ODIEVRE, Mme CABRE (procuration à M. DESCHODT), M. REVILLON.

**N° 2025/039 FORFAIT SORTIES PEDAGOGIQUES**

Afin de financer les sorties et spectacles des écoles de l'école élémentaire « Fortry », un forfait de 30€ par élève a été instauré pour l'année scolaire 2023/2024.

Pour rappel, cette somme est utilisée à sa guise par l'école. Aucune facture relative à des déplacements ou des prestations ne sera prise en compte durant l'année scolaire.

Le chef d'établissement veille à son usage et en rend compte en fin d'année scolaire. Les associations de parents d'élèves et les coopératives scolaires sont invitées à jouer leur rôle de contributeur si nécessaire pour financer les dépenses plus importantes en matière de sorties pédagogiques et de spectacles.

Il est donc proposé de reconduire le dispositif à l'identique pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil,

Après délibération,

Décide, à l'unanimité, de reconduire le dispositif à l'identique pour l'année scolaire 2025/2026.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

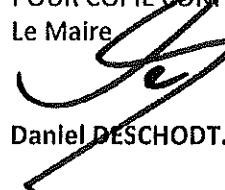
Le Secrétaire de Séance,



Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME  
Le Maire



Daniel DESCHODT.